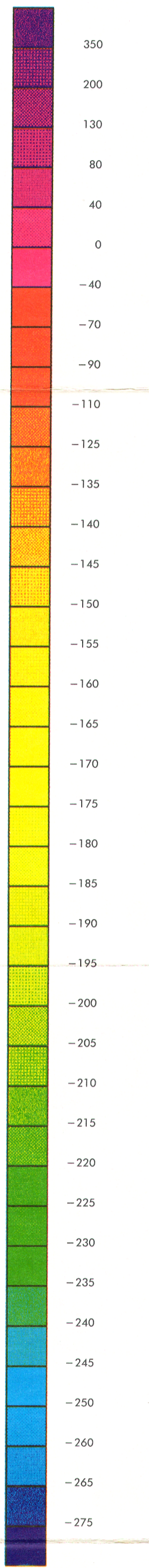
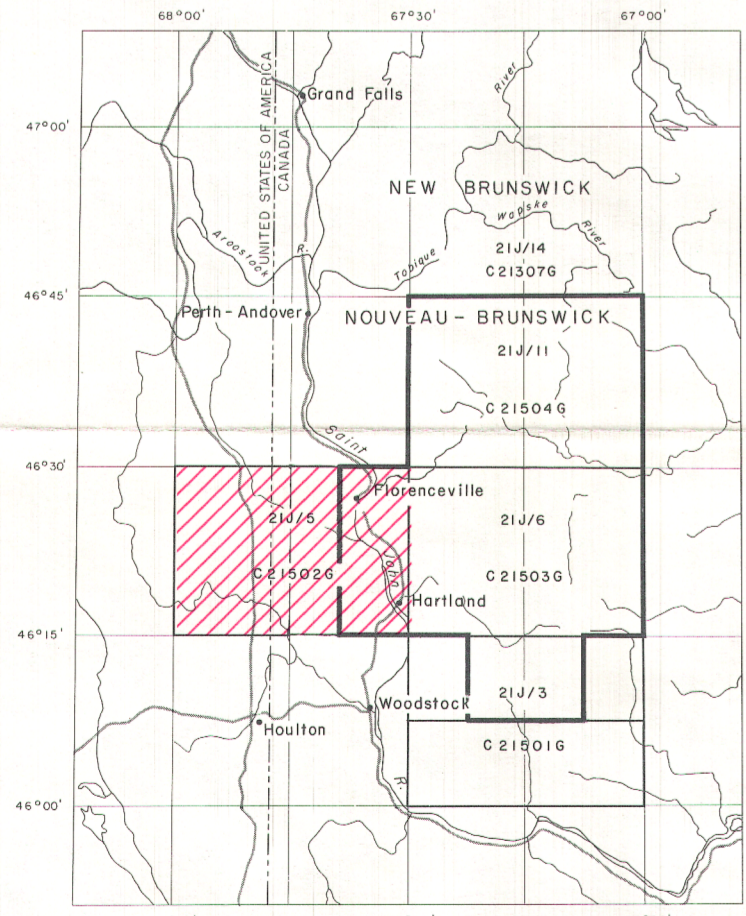
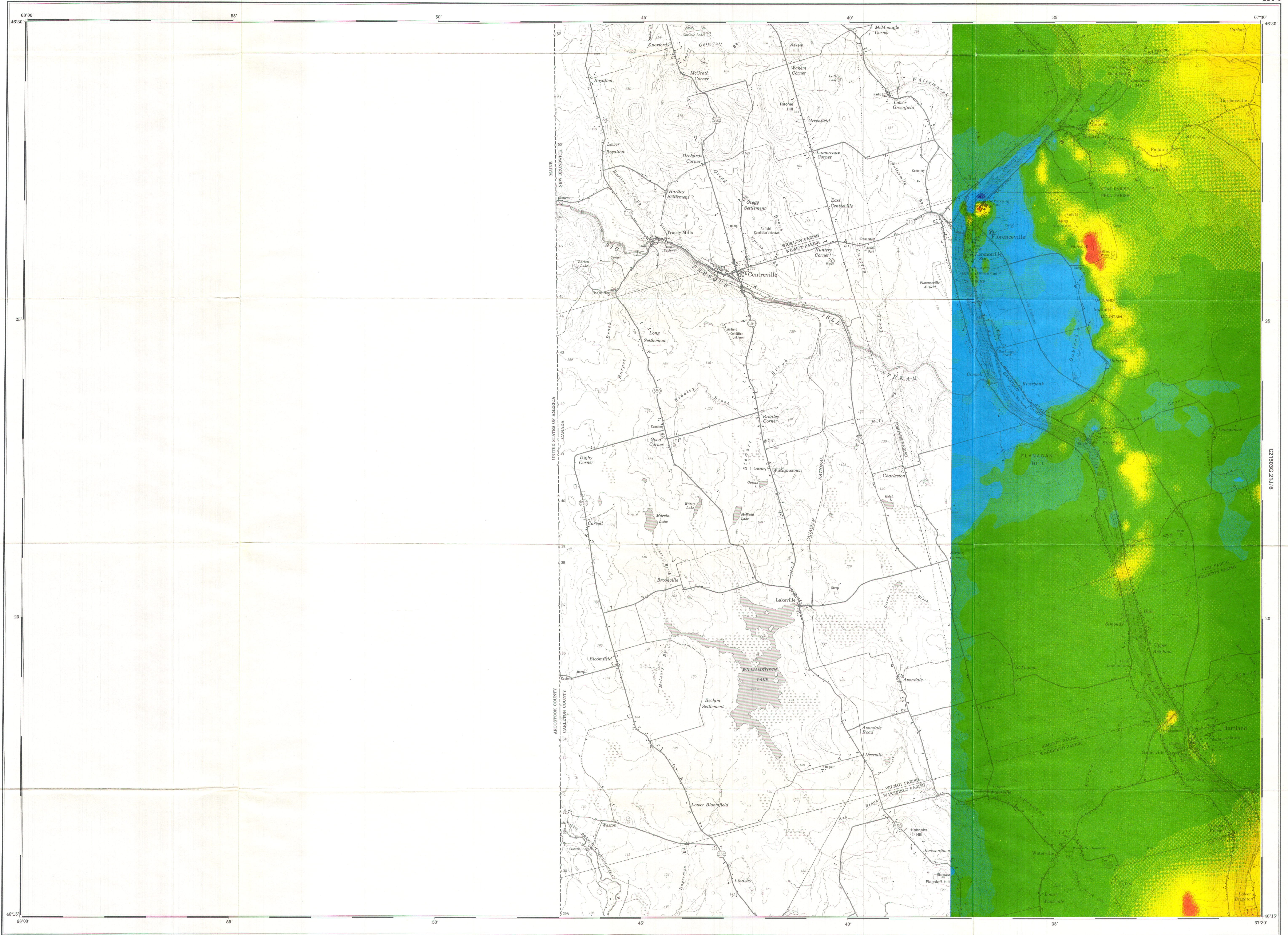


GEOPHYSICAL SERIES
MAGNETIC ANOMALY MAP (RESIDUAL TOTAL FIELD)
SÉRIE DES CARTES GÉOPHYSIQUES
CARTE DES ANOMALIES MAGNÉTIQUES (CHAMP RÉSIDUEL TOTAL)

21 J/5



GAMMAS
(1 gamma = 1 nanotesla in SI units)
(1 gamma = 1 nanotesla en unités SI)

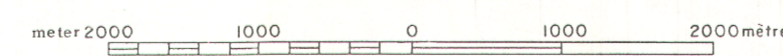


INDEX MAP
CARTE DE LOCALISATION

MAGNETIC ANOMALY MAP
(RESIDUAL TOTAL FIELD)
CARTE DES ANOMALIES MAGNÉTIQUES
(CHAMP RÉSIDUEL TOTAL)

MAP C21502 G CARTE
FLORENCEVILLE
NEW BRUNSWICK
NOUVEAU-BRUNSWICK

SCALE 1:50 000 ECHELLE 1/50 000



This map was compiled using the following computer automated techniques. Aeromagnetic digital data values were interpolated from the flight line data at the nodes of the regular grid covering the survey area. The gridded data (50 m) was resampled to a cell size of 0.0222 cm at the colour map scale. A colour code was assigned to each cell according to the amplitude of the aeromagnetic value within the cell using the colour scale shown in the legend. The data matrix was output in a random colour plotter to produce a colour field map identical to the one above. To permit colour printing, colour separations were made with the plotter to produce the red, yellow and blue components of the map on separate sheets.

La présente carte a été compilée au moyen de techniques automatisées informatiques. Les données numériques aéromagnétiques ont été interpolées à partir de données de lignes de vol, mesurées d'une grille régulière couvrant la zone de levé. Les données tracées sur la grille (50 m) ont été interpolées de nouveau pour correspondre au carré de 0,0222 cm de côté à l'échelle de la carte en couleur. Un code de couleur a été attribué à chaque carré selon la valeur aéromagnétique de celui-ci, conformément à l'échelle des couleurs de la légende. La matrice de données a été placée sur un traceur à jet de couleur. L'ordre afin de donner une carte en couleurs identique à celle qui figure ci-dessus. Pour faciliter l'impression des couleurs, une séparation des couleurs a été réalisée séparément avec le traceur, ce qui a permis d'obtenir les composants rouge, jaune et bleu de la carte sur les copeaux distincts.

This map was compiled from data obtained during a magnetic gradiometer survey carried out by LES RELIEFS GÉOPHYSIQUES INC. between August 6 and October 17, 1988, using an helicopter registration C-GRIP. The gradiometer included two cesium vapour magnetometers of 0.005 gamma resolution vertically separated by 2 m. The magnetic data were sampled at 0.5 s intervals. The survey operations were carried out with a mean terrain clearance of the lower magnetometer of 150 m. The average flight line spacing was 300 m. Control lines were flown at an average spacing of 5 km. Flight path recovery was carried out using both a transponder system and a vertically mounted video camera.

After editing the survey data, the coordinates of the intersections of traverse and control lines and differences in their magnetic values were printed out for use in the manual levelling analysis. Then, the total field values from the lower magnetometer were interpolated on a 50 m grid for the drafting of the isomagnetic curves by a digital plotter. The Provisional Geomagnetic Reference Field, 1988.7 has been removed. The base used for this map was obtained from 1:50 000 topographical maps published by the Department of Energy, Mines and Resources, Ottawa.

Copies of this map can be obtained either from the New Brunswick, Department of Natural Resources, Geological Survey Branch, Mineral Resources Division, P.O. 6000, Fredericton, N.B. E3B 5H1 and from P.O. 50, Bathurst, N.B. E2A 3Z1 or the Geological Survey of Canada, 601 Booth St., Ottawa, K1A 0E8.

The survey data used to compile this map are available in digital form from the Geological Survey of Canada at the cost of retrieval and copying.

Cette carte a été compilée d'après les données enregistrées lors d'un levé gradiométrique effectué par la compagnie LES RELIEFS GÉOPHYSIQUES INC. utilisant un hélicoptère enregistré C-GRIP. Le gradiomètre était composé de deux magnétomètres à vapeur de césium d'une résolution de 0,005 gamma et séparés de 2 m. L'intervalle de mesure était de 0,5 s. Les travaux de levé ont été réalisés entre le 6 août et le 17 octobre 1988 et l'altitude moyenne du magnétomètre le plus bas était de 150 mètres au-dessus du sol. L'épandage moyen des lignes de vol était de 300 m et celui des lignes de contrôle 5 km. Le recouvrement des lignes de vol a été effectué à l'aide d'un système de navigation électronique et d'une caméra vidéo montée verticalement.

Après avoir édité les données de la traversée et des lignes de contrôle, les coordonnées des intersections des lignes de vol des traversées et des lignes de contrôle ainsi que les différences de leurs valeurs magnétiques ont été imprimées pour servir à l'analyse manuelle du nivellement. Les valeurs du champ total du magnétomètre inférieur furent ensuite interpolées sur une grille dont les carrés mesurent 50 m de côté afin de dessiner les courbes isomagnétiques, à l'aide d'un traceur numérique. Le champ géomagnétique international de référence calculé pour 1988.7 a été soustrait du champ total. Le base de cette carte a été reproduite à partir de cartes topographiques, à l'échelle 1/50 000, publiées par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, à Ottawa.

Des exemplaires de cette carte sont disponibles au ministère des Richesses naturelles, Direction des levés géologiques, Division des Ressources minérales, c.p. 6000, Fredericton, N.-B., E3B 5H1 et à l'adresse suivante, c.p. 50, Bathurst, N.-B., E2A 3Z1 ou à la Commission géologique du Canada, 601 rue Booth, Ottawa, Ontario, K1A 0E8.

Les données de levé utilisées pour établir la présente carte sont disponibles sous forme numérique à la Commission géologique du Canada au coût du recouvrement et de reproduction des données.

Contribution to Canada-New Brunswick Mineral Development Agreement 1984-1989, a subsidiary agreement under the Economic and Regional Development Agreement. Project funded by Geological Survey of Canada.

Contribution à l'Entente auxiliaire Canada/Nouveau-Brunswick sur l'Exploitation minière 1984-1989, un sous-accordé de l'Entente de développement économique et régional. Ce projet a été financé par la Commission géologique du Canada.

MAP C21502 G CARTE
FLORENCEVILLE
NEW BRUNSWICK
NOUVEAU-BRUNSWICK
21J/5

